

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024100303

Séance du 03/10/2024

Référence
2024100303

Objet de la délibération
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENION A L'ALS WILLEMS BASKET

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	13	20

Date de la convocation
28/09/2024

Date d'affichage
28/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 le 3 Octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien.

**Excusés** : SELOSSE Olivier ayant donné procuration à REFFAS Alain, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à FAUCHILLE Patrice, HARDY Nicole ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, CARPENTIER Florine ayant donné procuration à LIEVAIN Michel, FLEUROUX Stéphanie ayant donné procuration à D'HULST Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore

**Absent non excusé** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PROUVEUR Aurore

**Objet de la délibération** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENION A L'ALS WILLEMS BASKET

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 08/10/2024

Et

Publication ou notification du :  
08/10/2024

Dès lors qu'une association a déposé un dossier complet et étayé de demande de subvention, le Conseil municipal est invité à lui accorder une aide financière pour l'année.

L'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

En l'espèce, l'ALS Willems basket a déposé un dossier de demande de subvention qui a été étudié par Monsieur Fouquart, Adjoint aux finances. Au terme de cette étude, il peut être attribué à cette association au titre du présent exercice une somme de 3000€ pour le fonctionnement global de son activité. Il est rappelé que l'association n'a pas demandé de subventions en 2022 et 2023.

Il est demandé au Conseil de valider cette proposition et d'autoriser le versement de ladite subvention.

Le Conseil Municipal,  
Où son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à l'ALS Willems Basket au titre du présent exercice une subvention de **3000€**.

Les crédits nécessaires au versement de cette aide financière sont inscrits au chapitre 65 du budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/10/2024  
Le Maire

Thierry ROLLAND

Le secrétaire de séance

